



Grand débat 12 propositions concrètes afin d'améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs

Les mesures sont classées dans l'ordre décroissant des votes, sur la base de la participation de 78 987 consommateurs, entre le 4 février et le 15 mars 2019



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Appliquer strictement le principe « préleveur-pollueur-payeur » pour l'eau potable.

L'agriculture intensive est à l'origine de 60 % des pollutions par les phosphates, de 70 % de celles par les pesticides et de 75 % de celles par les nitrates, mais elle ne contribue que marginalement aux dépenses de dépollution. On estime que ces pollutions agricoles génèrent des dépenses supplémentaires de dépollution qui représentent entre 6,6 % à 11,8 % de la facture d'eau des consommateurs.

Proposition : Appliquer le principe préleveur-pollueur-payeur encouragerait des pratiques agricoles plus vertueuses, bénéfiques pour nos finances, notre santé et notre environnement.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Limiter les dépassements d'honoraires médicaux.

Majoritairement non remboursés par les complémentaires santés, les dépassements d'honoraires ont plus que doublé en 15 ans. Le gouvernement a mis en place l'Option de Pratique TARifaire Maîtrisée (OPTAM). Les médecins qui y adhèrent s'engagent à modérer leurs dépassements, en échange de diverses aides financières publiques. Mais son efficacité est limitée par son caractère facultatif : les médecins qui veulent rester en « secteur 2 », c'est-à-dire continuer à dépasser sans réel contrôle, sont libres de le faire.

Proposition : Une régulation des dépassements d'honoraires pour tous les médecins, en appliquant les règles de l'OPTAM à l'ensemble des médecins qui facturent des dépassements d'honoraires.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Répercuter les baisses des cours des matières premières agricoles sur les prix en rayon.

Certains industriels ou distributeurs profitent des baisses des cours agricoles pour gonfler leurs marges. Ainsi, le cours du lait a baissé de près de 30 % entre 2014 et 2017 mais le prix de la bouteille de lait demi-écrémé a augmenté de 5 % !

Proposition : généraliser aux produits alimentaires peu ou pas transformés (viande, lait...) le mécanisme, existants pour les fruits et légumes. Ce mécanisme, le coefficient multiplicateur, existe depuis 2005 : Dans le cas où le prix en rayon est anormalement élevé par rapport au prix agricole, on fixe alors un prix de vente maximal en multipliant le prix agricole par ce coefficient multiplicateur.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Annuler le relèvement du seuil de revente à perte.

Entrée en vigueur le 1er février 2019, dans le cadre de la loi Alimentation, la « réforme du seuil de revente à perte » relève de 10 % le prix minimal auquel les distributeurs peuvent vendre une denrée alimentaire. Ainsi un produit acheté par un distributeur 1€ à son fournisseur, doit être revendu au minimum 1€10 aux consommateurs (hors taxes).

Résultat : La facture des consommateurs grimpe, la marge des commerçants est accrue car rien n'oblige distributeurs et fabricants à reverser aux agriculteurs le surplus payé par les consommateurs et de toute façon ces produits sont essentiellement des produits très transformés de grandes marques, pour lesquels la part de la matière première agricole dans le prix final susceptible de revenir aux agriculteurs est très faible au regard des autres coûts (transformation, emballage, marketing, etc.).



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire.

Lors d'un incident bancaire (ex : dépassement d'une autorisation de découvert), la banque facture des frais (lettre d'information, par exemple) dont des commissions d'intervention censées rémunérer la banque pour l'analyse de la solvabilité de son client. Or, ce service n'existe qu'en apparence car la facturation de cette commission intervient automatiquement, avant tout traitement en agence.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Allonger la durée de garantie légale en fonction de la durée de vie des produits.

La durée légale de garantie, dite de conformité, de 2 ans est insuffisante. Passé ce délai, trop de consommateurs sont contraints de racheter un équipement neuf en cas de panne. Si on prolongeait la durée de cette garantie, les industriels seraient incités à produire des biens beaucoup plus durables. On limiterait cette obsolescence organisée. C'est d'ailleurs aussi bon pour le pouvoir d'achat que pour celui de l'environnement.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Faciliter la comparaison et le changement de complémentaire santé.

Les offres sont difficilement comparables (les termes employés sont parfois obscurs et surtout existe une ambiguïté sur les pourcentages de remboursement ou sur ce qui relève de l'assurance maladie et des complémentaires santé),

Résultat, depuis 2006, les cotisations ont augmenté de plus de 50 %. Avec une présentation plus lisible et harmonisée des offres, la publication du taux de redistribution par organisme (part des cotisations reversée aux assurés) et la possibilité de résilier à tout moment, les consommateurs changeraient de complémentaire santé plus facilement. Les frais de gestion, qui augmentent ces dernières années 2 fois plus vite que les remboursements, devraient donc baisser.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Encadrer les loyers dans toutes les zones tendues.

La loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) de novembre 2018 rend facultative l'expérimentation de l'encadrement des loyers où le marché immobilier est tendu malgré que ce dispositif avait fait ses preuves à Paris et Lille suite à la loi ALUR de 2014.

Proposition : pour contenir les hausses de loyers, il faut le rendre obligatoire dans toutes les zones tendues.

Principe de l'encadrement : limiter les hausses de loyers lors des renouvellements des baux, ou lors d'une nouvelle mise en location, en prenant en compte divers paramètres dont un loyer médian de référence.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Faire varier les aides à la rénovation énergétique en fonction du niveau de performance et non des équipements.

Le logement représente 30 % de notre consommation d'énergie. La rénovation énergétique peut faire baisser ce poste de dépense. Nous considérons que les aides (crédit d'impôt, TVA réduite...) sont mal conçues. Au lieu de cibler les travaux les plus efficaces, comme une isolation performante, elles sont versées en fonction des équipements installés, type changement de fenêtres, mais qui pèse peu dans la baisse des consommations.

Proposition : un dispositif unique et progressif, basé sur la performance atteinte et non sur les équipements installés. Ainsi, un consommateur qui entreprend des travaux coûteux et performants énergétiquement bénéficiera d'aides supérieures à celui qui change un équipement sans gain réel.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Simplifier le changement de banque avec la portabilité du numéro de compte bancaire.

Constat : les frais bancaires coûtent en moyenne 215 €. Il serait possible de les atténuer en changeant de banque afin de faire jouer la concurrence (les Français changent 3 fois moins souvent de banque que les autres Européens).

En conservant son numéro de compte (un droit à la portabilité), ce serait plus facile : comme en Suède, aucune démarche ne serait nécessaire pour que les virements et prélèvements (versement des salaires ou retraites, paiement des factures récurrentes, impôts, etc.) soient effectués sur le nouveau compte.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Libéraliser la vente de pièces de carrosserie automobiles.

La réparation et l'entretien représentent le 2^e poste de dépense après le financement du véhicule mais loin devant le carburant ou l'assurance. Or, le prix de ces prestations s'est envolé de 75 % en 2 décennies (contre 32 % d'inflation générale).

En France, les constructeurs automobiles décident seuls qui a le droit de fabriquer et de vendre les pièces détachées de carrosserie (pare-chocs, phare, rétroviseur, etc.).

Conséquence : le prix de ces pièces, et donc de la réparation auto, est bien plus élevé chez nous qu'ailleurs en Europe. Et cela se répercute sur les primes d'assurance auto.

Proposition : suppression du monopole.



UFC-Que Choisir du Haut-Rhin

Réformer l'apprentissage de la conduite pour baisser le prix du permis.

Le permis de conduire coûte 1 800 € en moyenne. Pour arriver à la faire baisser :

Propositions :

Favoriser l'émergence d'auto-écoles en ligne, moins chères grâce au numérique ;

Modifier les règles d'attribution des places à l'examen pratique, actuellement trop favorables aux acteurs historiques ;

Permettre à des enseignants indépendants de proposer des heures de conduite au-delà d'un socle obligatoire en auto-école.

Nous vous remercions de votre
attention